



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS EXPORT

### 1. Champ d'application :

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à la vente export destinée aux acheteurs professionnels, de bouteilles de vin AOC Champagne, Coteau Champenois ou Ratafia, et à tout autre produit proposé à la vente export, dont les caractéristiques techniques sont précisées sur le site <https://www.champagnedremontmarroy.com>

Les CGV s'appliquent à toutes commandes passées entre la SAS Les Perles de Saint Jean au capital social de 10 000 euros, enregistrée au répertoire du commerce et des sociétés de Soissons sous le numéro de Siret 821 714 359 000 14, domiciliée 11 Rue Paul Hivet ZA du Rugousset, 02310 CHARLY-SUR-MARNE et ayant le numéro de TVA intracommunautaire FR27821714359, représentée par Monsieur Jean-Rémi DREMONT en qualité de Président détenant les pouvoirs nécessaires à cette fin (ci-après le « Vendeur ») et tout client professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation (ci-après l'« Acheteur »).

Les CGV constituent le socle de la négociation commerciale entre les parties et prévalent sur toute condition d'achat, sauf stipulation dérogatoire expresse. Les présentes CGV sont régulièrement mises à jour. La dernière version des CGV est la version applicable à la commande. L'Acheteur valide son accord avec ces CGV au moment où il valide sa commande.

Si l'une des clauses des présentes CGV se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées. Le fait que le Vendeur ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

### 2. Tarifs :

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la passation de commande. Ils s'entendent en euros FCA Charly sur Marne Départ locaux du Vendeur 11 rue Paul Hivet 02310 CHARLY-SUR-MARNE (Incoterm®, ICC 2020), hors taxes et droits d'accise applicables le cas échéant.

Les tarifs indiqués n'incluent pas les frais de transport, de conditionnement, de mise en conformité des étiquetages et emballages au regard des réglementations en vigueur dans le pays de destination, communiquées le cas échéant par l'Acheteur.

Le Vendeur se réserve le droit d'ajuster ses tarifs à tout moment, sans qu'une notification préalable ne soit requise, cette révision

devenant applicable aux commandes passées après la date d'entrée en vigueur figurant sur le nouveau tarif.

### 3. Commande :

L'Acheteur peut commander à distance en envoyant un courrier électronique à l'adresse [Champagne.dremontmarroy@gmail.com](mailto:Champagne.dremontmarroy@gmail.com), précisant les éléments suivants : la désignation exacte des produits, la quantité, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison souhaités, le nom du transporteur, le numéro d'accise, le numéro de la licence d'importation ou du transitaire le cas échéant.

L'Acheteur peut également commander directement au domaine situé :

11 rue Paul Hivet 02310 CHARLY-SUR-MARNE

Dans ce cas, un rendez-vous doit être pris auprès des équipes du Vendeur par courrier électronique ou bien par téléphone au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sous réserve de la disponibilité de celles-ci. Le rendez-vous est définitif après la réception d'une confirmation écrite par l'Acheteur.

Les produits sont emballés et étiquetés selon la législation en vigueur en France. Il appartient à l'Acheteur au moment de la commande d'informer le vendeur des dispositions réglementaires de son pays de destination et de son souhait éventuel d'un emballage et/ou d'un marquage spécifique. Dans l'hypothèse où l'emballage et le marquage demandés entraîneraient des coûts supplémentaires, ce surcoût sera facturé à l'Acheteur.

Les commandes ne deviennent définitives qu'après envoi d'une confirmation écrite par le Vendeur à l'Acheteur, et après encaissement des sommes dues.

Les commandes définitives ne sont ni modifiables ni annulables par l'Acheteur.

### 4. Refus de commande/Réserves et Indisponibilité des produits :

Le Vendeur se réserve le droit d'accepter ou non la commande et d'émettre des réserves dans les cas suivants :

- ✓ Le Vendeur se réserve le droit de ne pas accepter la commande de l'Acheteur lorsqu'il a déjà rencontré des problèmes de paiement (non-paiement ou retard de paiement) pour une (ou plusieurs) commande(s) précédente(s).
- ✓ Le Vendeur se réserve le droit de ne pas accepter la commande de l'Acheteur s'il a déjà rencontré des problèmes de livraison due à la mauvaise fois ou un manque de coopération de l'Acheteur.
- ✓ Le Vendeur peut refuser de vendre à un Acheteur domicilié dans un pays ou territoire dans lequel le Vendeur aurait préalablement octroyé une exclusivité de vente à un autre professionnel.
- ✓ Les produits sont présentés à la vente dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs produits figurant dans la commande validée, le Vendeur est autorisé à annuler la commande et rembourser l'Acheteur, ou, lorsque cela est possible, à lui proposer des produits équivalents à un prix équivalent, dans la limite des stocks disponibles.

### 5. Livraison :

Sauf stipulation contraire, les livraisons hors France métropolitaine sont effectuées FCA Charly sur Marne Départ locaux du Vendeur 11 rue Paul Hivet 02310 CHARLY-SUR-MARNE (Incoterm®, ICC 2020).

Les expéditions s'effectuent exclusivement par multiple de 6 bouteilles de champagne 75cl, exception faite pour les Magnum 1,5L qui pourront être expédiés à l'unité à l'Acheteur.

La livraison est effectuée :

- ✓ soit par la remise directe de la marchandise à l'Acheteur ;
- ✓ soit par la mise à disposition de la marchandise au lieu indiqué par l'Incoterm.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Le non-respect du délai de livraison donné à titre indicatif par le Vendeur ne pourra donner lieu à indemnité.

Pour les commandes nécessitant des mises en conformité d'emballage ou d'étiquetage notamment avant expédition, le point de départ du délai de livraison est subordonné à la réception de l'ensemble des documents techniques et matières premières nécessaires au commencement de la mise en conformité.

L'Acheteur est tenu de veiller à ce que les camions de ses transporteurs soient parfaitement propres, dépourvus de toute odeur pouvant affecter le produit, garantissant une température du camion comprise entre 8 et 18 °C. et ne présentant pas une humidité excessive. Il appartient à l'Acheteur d'apporter la preuve de ces conditions de transport.

Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'avarie, de perte, de vol ou de colis défectueux ou endommagé. En conséquence, l'Acheteur est invité à vérifier les colis à leur réception et à notifier toute réserve au transporteur, en précisant par écrit les dommages sur le récépissé du livreur au moment de la livraison.

Tout dommage n'ayant pas fait l'objet de réserve comme précisé précédemment, sera considéré comme accepté par l'Acheteur conformément à l'article 105 du code de commerce. La réception, sans réserve, couvre tout vice apparent et/ou manquant. La responsabilité du Vendeur ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits survenus en cours de transport.

L'Acheteur s'engage à souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques de pertes, destruction ou vol des marchandises dès le moment de transfert des risques.

#### 6. Responsabilité :

La qualité d'un vin dépend en partie d'éléments subjectifs. L'Acheteur est censé avoir une bonne connaissance des vins du Vendeur. L'Acheteur renonce expressément au bénéfice de l'article 1587 du code Civil et accepte tout écart dans la limite des normes analytiques du/des vins sélectionnés, l'engagement du Vendeur se limitant à la délivrance de vins de qualité loyale et marchande.

Le Vendeur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu pour responsable des dommages causés à l'Acheteur ou à un tiers dus à une utilisation non conforme ou abusive du produit ou encore lié à un manque de précaution de l'Acheteur ou d'un tiers lors du maniement du bouchon ou de la bouteille ou encore lié à des conditions de stockage non adaptées.

La responsabilité du Vendeur, toutes causes confondues, à l'exception des dommages corporels et de la faute lourde, est limitée au montant encaissé au titre de la vente des produits.

Aucun retour de produits ne sera accepté sans l'accord express et préalable du Vendeur.

L'Acheteur est informé de la conformité du produit aux législations, normes et réglementations en vigueur sur le territoire français. Il ne saurait tenir le Vendeur responsable d'un défaut de conformité à une norme, réglementation, ou législation du pays de destination du produit.

La garantie contre les vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil ne s'applique pas aux défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur, à une

modification du produit, à un usage anormal, à une utilisation dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il est produit, notamment dans des conditions non prescrites par le Vendeur.

#### 7. Paiement

Sauf accord entre les parties, le règlement s'effectue à la commande par virement bancaire. L'Acheteur prendra à sa charge les éventuels frais bancaires et taux de change.

Le paiement ne sera considéré comme définitif qu'après réception par le Vendeur du montant dû. Le non-paiement, même partiel, de l'une quelconque des échéances pourra entraîner, à la seule discrétion du Vendeur, la résolution de la vente et la revendication des produits.

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement total ou partiel entraîne de plein droit le paiement de pénalités dont le taux correspond au taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) en vigueur au 1er janvier de l'année en cours majoré de dix (10) points, pour chaque facture, sans que ce taux ne puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur en France.

En outre, en cas de non-paiement à l'échéance, l'Acheteur est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros fixée par l'article D.441-5 du Code de commerce pour frais de recouvrement, dès le premier jour du retard, applicable à chaque facture litigieuse.

En outre, l'ensemble des frais de mise en recouvrement seront mis à la charge de l'Acheteur.

Le Vendeur établit une facture proforma à destination de l'Acheteur dès lors que la commande est confirmée.

Dès les fonds reçus, le Vendeur établit une facture définitive HT comportant l'ensemble des mentions obligatoires conformément aux dispositions de l'article L.441-9 du Code de commerce en double exemplaire dont une est à destination du Client. Cette facture, ainsi que les documents douaniers et de conformité, sont transmis par voie électronique. Dans l'hypothèse où la législation locale de l'Acheteur imposerait des mentions supplémentaires sur la facture, l'Acheteur est tenu d'en informer le Vendeur.

#### 8. Clause de réserve de propriété

Le Vendeur se réserve la propriété des produits jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires. En cas de défaut de paiement, les produits devront de plein droit être restitués au Vendeur sans autre procédure ou formalité. Si la restitution est physiquement impossible, les produits doivent être payés au Vendeur au prix prévu augmenté des pénalités de retard et des indemnités dues par l'Acheteur au Vendeur.

Si l'Acheteur fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, le Vendeur se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure engagée, les produits vendus à l'Acheteur et restés impayés.

#### 9. Renégociation

L'article 1195 du code civil est applicable aux relations entre le Vendeur et l'Acheteur si bien que si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat survient, rendant l'exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, celle-ci peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Les changements de circonstances imprévisibles s'entendent notamment d'une hausse significative des prix des matières premières ou des fournitures indispensables à la production du produit.

#### 10. Propriété Intellectuelle

Le Vendeur est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et notamment industrielle couvrant les produits vendus à l'Acheteur. Les Produits livrés par le Vendeur sous ces marques ne pourront être revendus que dans leur présentation d'origine et dans des conditions conformes à leur image de marque.

L'Acheteur s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle du Vendeur, dont il déclare avoir parfaite connaissance, en ce qui concerne notamment les marques, dessins et modèles, ainsi que tous autres droits de propriété intellectuelle détenus par le Vendeur, et s'interdit de reproduire, à moins d'en être autorisé expressément et par écrit par le Vendeur, sur quelques supports que ce soient les marques ou les éléments permettant de différencier les produits et le Vendeur tels que, non limitativement, la marque, la signature de marque, le logo et le nom d'usage.

Les produits sont soumis aux règles applicables aux vins d'appellation d'origine contrôlée - cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Champagne ». L'Acheteur s'interdit de reproduire cette mention sur toute autre boisson n'ayant pas obtenue l'appellation d'origine contrôlée « Champagne », dans le respect de la législation en vigueur.

#### 11. Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties (événements qu'elles ne pouvaient être tenues de prévoir, éviter ou surmonter) déchargeant le Vendeur de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus par le contrat de vente. Sont notamment assimilés à ce type de cas: l'incendie, l'inondation, la guerre, les épidémies, les barrages routiers, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les grève (notamment EDF-GDF, transporteurs...). Dans de telles circonstances, le Vendeur préviendra l'Acheteur par e-mail, dans les 48 (quarante-huit) heures suivant la survenance des événements, le contrat liant le Vendeur et l'Acheteur étant alors suspendu de plein droit. Si l'événement venait à durer plus de 30 (trente) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente pourra être résilié par la partie la plus diligente. La suspension ou la résiliation de la vente ne pourra engendrer un quelconque octroi de dommages et intérêts, pour aucun des parties.

#### 12. Confidentialité

Le Vendeur et l'Acheteur reconnaissent qu'ils pourront, dans le cadre de l'exécution de leurs relations commerciales, se voir confier des informations confidentielles de nature technique, commerciale, marketing, financière ou relatives à des éléments auxquels des droits de propriété intellectuelle sont attachés. Cette liste n'est toutefois pas limitative. Ces informations ne devront pas, d'une quelconque façon, être divulguées à des tiers. Ils garantissent la confidentialité des informations, de quelque nature qu'elles soient, écrites ou orales, dont ils auront connaissance dans le cadre de l'exécution de leurs relations commerciales et s'interdisent de les communiquer aux personnes autres que celles qui ont qualité pour en connaître au titre de celles-ci, sous peine de devoir en réparer le préjudice subi.

#### 13. Responsabilité élargie du producteur - recyclage des emballages ménagers

Le numéro d'identifiant unique délivré par l'ADEME, conformément aux dispositions de la loi AGECE est le suivant : Ressortissant du Comité Champagne - SIRET 78038582900012 - Titulaire de l'identifiant unique FR246127\_01QEKR .

#### 14. Données personnelles

Le Vendeur collecte des données personnelles de l'Acheteur aux fins de l'établissement de la commande et de l'élaboration des factures. Le Vendeur est responsable de traitement. Le traitement qui s'ensuit est lié à l'exécution des relations contractuelles liant les parties. Les données sont conservées pendant une durée de dix (10) ans. A l'issue de cette durée, les données personnelles collectées sont supprimées. Aucun transfert de données personnelles en dehors de l'Union européenne n'est effectué. L'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données le concernant. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier électronique à [Champagne.dremontmarroy@gmail.com](mailto:Champagne.dremontmarroy@gmail.com). L'Acheteur est informé qu'il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sur le site internet de celle-ci à l'adresse suivante [CNIL](http://www.cnil.fr) |

#### 15. Droit applicable et clause attributive de compétence

Les CGV, conditions spécifiques conclues et toutes les relations en émanant entre les parties, sont soumises au droit français.

Les dispositions issues de la convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandise, signée à Vienne le 11 avril 1980, sont inapplicables aux relations entretenues par le Vendeur avec l'Acheteur.

Les parties tenteront préalablement à toute saisine d'un juge de résoudre leurs différends à l'amiable.

Par la signature des présentes, l'Acheteur consent expressément à ce que le Tribunal de commerce de Soisson soit compétent pour statuer d'un litige pouvant survenir entre les parties.

Les CGV sont rédigées en langue française et en langue anglaise. Seule la rédaction en langue française prévaut en cas de contradiction ou interprétation nécessaire.